



En partenariat avec :



Une première liste des champignons menacés de disparition en France

Communiqué de presse – 3 avril 2024

Pour la première fois, la Liste rouge des espèces menacées en France s'est portée sur les champignons, explorant la situation des bolets, des lactaires et des tricholomes. Parmi les 319 espèces recensées dans ces trois groupes sur le territoire métropolitain, 12 espèces sont menacées comme Le Bolet rubis, le Lactaire des saules réticulés et le Tricholome équestre des chênes, tandis que 16 autres apparaissent quasi menacées.

Ces résultats sont le fruit d'analyses coordonnées par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), avec les connaissances et l'expertise de nombreux mycologues et en collaboration avec l'Association pour le développement d'outils naturalistes et informatiques pour la Fonge (AdoniF).

Appartenant à la catégorie des champignons à chapeau, les bolets, les lactaires et les tricholomes s'observent principalement en forêt et parfois en milieu ouvert, des plaines côtières jusqu'en haute montagne. Ils sont composés d'une partie souterraine filamenteuse, le mycélium, et d'une partie extérieure portant le chapeau, qui contient les spores leur permettant de se reproduire. Nombre d'entre eux vivent en symbiose avec des arbres, qui leur apportent des sucres issus de la photosynthèse et reçoivent en retour de l'eau et des éléments nutritifs.

Pour identifier les pressions et orienter les priorités de conservation, le risque de disparition de chacun d'eux a été évalué. Parmi les espèces menacées, le Lactaire des saules réticulés apparaît "En danger critique", le Bolet de plomb, le Bolet rubis et le Lactaire jaunissant boréal sont classés "En danger", le Bolet rose pastel, le Lactaire mamelonné des tourbières et le Tricholome équestre des chênes se trouvent classés "Vulnérables".

Habitats menacés et pression du changement climatique

Les principales menaces pour ces espèces sont la destruction et la dégradation de leurs habitats naturels, incluant la sylviculture intensive avec l'abattage des vieux arbres et les coupes rases, la conversion de certaines forêts en terres agricoles, ainsi que l'urbanisation et les aménagements touristiques en montagne. Le changement climatique représente une autre grande menace, asséchant en particulier l'habitat des espèces de milieux frais et humides ou augmentant la fréquence des tempêtes, des sécheresses et des incendies pour les espèces forestières. D'autres pressions comme le drainage et le remblaiement des zones humides, l'épandage d'engrais et de fongicides ou le pâturage intensif affectent aussi ces espèces.

Un quart des espèces évaluées encore trop méconnues

Sur le plan des connaissances, l'état des lieux révèle un manque d'informations pour 25 % des champignons évalués, qui se voient classés en catégorie "Données insuffisantes". C'est notamment le cas du Lactaire chiffonné et du Bolet de Corse. Cette situation encourage le développement de prospections de terrain et l'amélioration des informations disponibles, car si seuls 3,8 % des champignons apparaissent aujourd'hui menacés, ce pourcentage devrait augmenter lorsque les connaissances auront progressé pour préciser leur état de conservation.

La Liste rouge essentielle pour mieux connaître et protéger les champignons

Malgré les menaces qui s'exercent sur leurs habitats naturels, aucune espèce de champignons ne fait à ce jour l'objet d'un programme de conservation dédié ou de mesures spécifiques de protection. Les résultats de la Liste rouge contribueront à orienter les stratégies d'acquisition de connaissance et les priorités d'action. L'état des lieux souligne en particulier l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des milieux naturels, notamment forestiers, pour sauvegarder la diversité des espèces et le patrimoine mycologique de notre territoire.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-champignons-bolets-lactaires-tricholomes et inpn.mnhn.fr/actualites/lire/15481

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Responsable "espèces"
06 89 29 72 89 / florian.kirchner@uicn.fr
Camille Aspar
Chargée de communication
07 48 12 31 99 / communication@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Fabienne Di Cesare
06 59 68 43 08
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Isabelle Coilly
07 77 69 26 03
Sophie Minodier
01 40 79 38 00
Relations presse
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des espèces menacées et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des espèces menacées en France est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune, de la flore et de la fonge à l'échelle du territoire national. Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Ses résultats sont diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Le Comité français de l'UICN, l'OFB et le MNHN sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées. Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'experts, la Liste rouge nationale constitue un indicateur privilégié pour évaluer et suivre l'état de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 6 collectivités et 61 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit plus de 100 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle

A la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 13 sites en France.

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

www.mnhn.fr

AdoniF

L'Association pour le développement d'outils naturalistes et informatiques pour la Fonge, fondée en 2015, est gestionnaire du portail "FongiFrance", une plateforme soutenant la production de connaissances cohérentes et la mobilisation du réseau des mycologues. En collaboration avec de nombreux partenaires dans les territoires, ce projet vise à rassembler, expertiser et mettre à disposition du public l'ensemble des données mycologiques disponibles en France et à développer les outils statistiques et cartographiques utiles à leur analyse.

www.fongi.fongifrance.fr